

Sa conscience de lutte s'est forgée dans toute petite enfance lorsqu'elle fait une grève de la faim à 10 ans afin de refuser de faire toutes les tâches ménagères dont ses frères étaient dispensés.

Le manifeste des 343 pour le droit à l'avortement

À 16 ans, elle dira non à un mariage arrangé avec un homme riche qui avait 20 ans de plus qu'elle. Ce sera la fuite de Tunis vers Paris et la Fac de droit où tout naturellement, une carrière d'avocate défendant la cause des femmes lui était prédestinée même si rien n'aura été facile pour elle. Le 5 avril 1971, elle fera partie de la pétition parue dans le *Nouvel Observateur* des « 343 Françaises qui ont le courage de signer le manifeste "Je me suis fait avorter" ». L'acte était loin d'être anodin puisque toutes ces femmes, dont Romy Schneider ou Catherine Deneuve, prenaient le risque de poursuites pénales et de peines d'emprisonnement, l'avortement étant interdit et illégal en France. Un an plus tard, elle défendra Marie-Claire, une jeune fille de 16 ans qui s'est fait avorter avec la complicité de sa mère, Michèle, à la suite d'un viol. Me Gisèle Halimi fera preuve d'une telle éloquence que la fille sera relaxée et la mère condamnée mais dispensée de peine. Ce procès servira de base à Simone Veil pour le dépôt de la loi légalisant l'avortement en France.

La reconnaissance du viol comme un crime

Gisèle Halimi ne s'arrêtera pas là. En 1978, elle sera à nouveau à la barre devant les juges pour défendre Anne Tonglet et Araceli Castellano, deux femmes victimes d'un viol collectif. Là encore, sa plaidoirie favorisera le vote d'une loi en 1980 qui qualifiera le viol comme un crime. Quand François Mitterrand deviendra président de la République en 1981, elle fera un bref passage à l'Assemblée nationale comme Députée durant un mandat qu'elle ne renouvellera pas. Elle préférera toujours les prétoires pour faire évoluer la cause des femmes et la reconnaissance de leurs maltraitances. Ses combats n'étaient pas ceux de l'écriture inclusive si ridicule mais ils étaient bien plus sérieux et décisifs pour la cause des femmes. Le maire de Nice, Christian Estrosi, a salué « *une combattante inlassable du droit à l'avortement et à la contraception qui a œuvré, comme Simone Veil, pour donner la possibilité aux femmes de disposer de leur vie et de leur corps* ».

Pascal Gaymard

Partager :